



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Louise le 5 mars 2024 à 20h00, en la salle du Conseil municipal, située au 80, route de la Station à Sainte-Louise et à laquelle sont présents :

Siège #1 - René Castonguay
Siège #2 - Arnaud Caron-Daneault
Siège #3 - Pierre Lizotte
Siège #4 - Marc-André Dufour
Siège #5 - Denis Boies
Siège #6 - Alain Bois

Tous formants quorum sous la présidence de M. Normand Dubé, maire. Est aussi présente, Mme Margot Rossignol à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, M. Normand Dubé, maire, déclare la séance ouverte.

2024-03-01

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024
- 4 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES
 - 4.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES POUR LE MOIS DE MARS 2024
- 5 PÉRIODE DES QUESTIONS
- 6 VOIRIE
 - 6.1 - COMPTE RENDU DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS
- 7 SERVICE INCENDIE
 - 7.1 COMPTE RENDU DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE
- 8 MRC
 - 8.1 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES MAIRES
9. COMITÉ
 - 9.1 COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTS COMITÉS
 - 9.1.1 - COMPTE RENDU DU COMITÉ D'AUDIT
- 10 AFFAIRES COURANTES
 - 10.1 - PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTE EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX / VOLET 2
 - 10.1.1 QUESTIONNEMENTS, OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS
 - 10.2 - RAPPORT D'INSPECTION RÉGIONALE 2023
 - 10.3 - RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES 2024 DE PREMIER TECH / AGROENVIROLAB
 - 10.4 - MRC DE L'ISLET / ACHATS REGROUPÉS DU SERVICE INCENDIE
 - 10.5 - MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE REMPLACEMENT
 - 10.6 - ANIMATION DE LA SALLE DU 125E PAR LE CENTRE DES LOISIRS
 - 10.6.1 SUBVENTION OBTENUE POUR INSTALLATION D'UN TERRAIN DE PICKLEBALL
 - 10.7 - TRANSFERT DE FONDS AU CENTRE DES LOISIRS DE STE-LOUISE INC.
 - 10.8 - OPINION JURIDIQUE DE ME RINO SOUCY, AVOCAT

- 11 VARIA
 - 11.1 - APPUI À MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT
 - 11.2 - SUIVI DES HEURES EMPLOYÉS
 - 11.3 ÉOLIENNES
- 12 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-03-02

3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par le *Code municipal du Québec*, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 février 2024, en ont pris connaissance et ainsi dispensent d'en faire lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Castonguay et unanimement résolu d'adopter ledit procès-verbal, tel qu'il apparaît au Registre des procès-verbaux de la Municipalité.

4. PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

2024-03-03

4.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2024

Il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu d'approuver, telle que déposée, la liste des comptes payés au cours du mois de février 2024 ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2024, pour les montants suivants, savoir :

| | |
|---|---------------------|
| Comptes payés au cours du mois de février 2024 : | 62 624.86\$ |
| Comptes à payer pour le mois de mars 2024 : | 61 153.37\$ |
| Total des salaires pour le mois de février 2024 : | 20 291.46\$ |
| GRAND TOTAL : | 144 069.69\$ |

Les listes de dépenses mensuelles et incompressibles sont disponibles, sur demande, au bureau municipal.

Les comptes payés et les salaires versés au cours du mois de février 2024 et ceux à payer pour le mois de mars 2024 ont été vérifiés par le Comité d'audit le 4 mars 2024.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles et suffisants pour assumer les dépenses apparaissant à la liste des comptes à payer et à celle des déboursés pour le mois de février 2024.

(signé) Margot Rossignol _____

Margot Rossignol

Directrice générale et greffière-trésorière

5. PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'est formulée et/ou adressée aux membres du Conseil.

6. VOIRIE

6.1 - COMPTE RENDU DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Le responsable des travaux publics est absent.

7. SERVICE INCENDIE

7.1 - COMPTE RENDU DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

Le directeur du service incendie est absent.

8. MRC

8.1 - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES MAIRES

Les fonctionnaires désignés pour l'application du *Règlement régional sur la forêt privée* sont désormais MM. Thibaut Trapé et Guillaume St-Jean, aménagistes et Mme Geneviève Paré, directrice du Service de l'aménagement du territoire.

9. COMITÉS

9.1 – COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTS COMITÉS

9.1.1 – COMPTE RENDU DU COMITÉ D'AUDIT

M. Denis Boies déclare avoir vérifié l'ensemble des transactions effectuées au cours du mois de février 2024 avec M. Alain Boies, le 4 mars 2024, et que les revenus et dépenses sont conformes à la réalité.

10. AFFAIRES COURANTES

2024-03-04

10.1 – PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTURE EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX / VOLET 2

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière au "Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, Volet 2 - Requalification des lieux de culte patrimoniaux" au Conseil du patrimoine religieux du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Boies et unanimement résolu d'autoriser le dépôt de la demande et de nommer la directrice générale, Margot Rossignol, représentante désignée de la Municipalité pour signer tout engagement relatif à cette demande.

10.1.1 - QUESTIONNEMENTS, OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Plusieurs opinions s'entrechoquent. D'un côté l'on demande de consulter formellement la population avant d'engager des dépenses dans l'église mais aussi d'avoir des chiffres réels sur lesquels travailler. De l'autre, on juge que la population a déjà été informée et consultée sur le projet de reconversion de l'église et que les coûts dégagés dans la partie Volet 1 sont représentatifs du projet.

2024-03-05

10.2 – RAPPORT D'INSPECTION RÉGIONALE 2023

CONSIDÉRANT la réception du Rapport d'inspection régionale 2023 des inspecteurs en bâtiment et en environnement, M. David Veillette et M. Thibaut Trapé.

Les documents sont soumis aux membres du conseil pour lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour de déposer ledit rapport au greffe de la Municipalité.

2024-03-06

10.3 – RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES 2024 DE PREMIER TECH / AGROENVIROLAB

CONSIDÉRANT l'offre de services AEL-2024-E084, quant à l'année 2024, reçue de la part d'AgroEnviroLab pour les services professionnels d'analyse d'eau potable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Castonguay et unanimement résolu d'accepter ladite offre pour l'année 2024.

2024-03-07

10.4 – MRC DE L'ISLET / ACHATS REGROUPÉS DU SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Louise doit procéder à l'achat ou à la vérification de certains équipements reliés au service incendie dans le cadre de son Plan de mise en oeuvre en sécurité incendie;

ATTENDU la possibilité de regrouper les municipalités dans le but d'uniformiser la demande de soumissions en plus de permettre la réalisation d'importantes économies d'échelle pour les municipalités participantes ;

ATTENDU QU'une des démarches à faire avant de procéder à l'évaluation ou à l'achat de ces équipements est de demander des soumissions ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet a mis en place, dans le cadre de son Plan de mise en oeuvre en sécurité incendie, une structure d'achats en groupe afin de procéder auxdites demandes de soumissions pour les municipalités de son territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'autoriser la MRC de L'Islet à procéder pour et au nom de la municipalité de Sainte-Louise à une demande de soumissions auprès des fournisseurs de services potentiels dans le but d'acheter ou d'évaluer certains équipements reliés au service incendie selon la liste des besoins de la municipalité fournie à la MRC de L'Islet.

2024-03-08

10.5 - MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE REMPLACEMENT

CONSIDÉRANT le projet de règlement reçu de la MRC de L'Islet, le 19 février 2024, concernant une modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet concernant le périmètre d'urbanisation de Saint-Omer, les sites de carcasses et de ferraille, la vente de matériel acéricole et la carte des grandes affectations.

Les documents et les cartes en plus du projet de règlement sont déposés au greffe de la Municipalité pour être consultés par les citoyens.

Le Conseil peut, dans les 45 jours qui suivent la transmission des documents donner son avis sur le projet de règlement à la MRC de L'Islet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Castonguay de déposer lesdits documents au greffe de la Municipalité pour permettre aux citoyens de les consulter et d'émettre leurs observations.

2024-03-09

10.6 - ANIMATION DE LA SALLE DU 125E PAR LE CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la gestion des évènements de la salle du 125e est désormais assumée par le Comité des Loisirs de Ste-Louise Inc.;

CONSIDÉRANT QU'aucune entente en ce sens n'existe entre la Municipalité de Sainte-Louise et ledit comité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Castonguay et unanimement résolu de rédiger une entente d'occupation des lieux et de nommer la directrice générale, Margot Rossignol, représentante désignée de la Municipalité pour signer le document après présentation et approbation de ladite entente par les membres du Conseil.

10.6.1 - SUBVENTION OBTENUE POUR INSTALLATION PICKLEBALL

M. Marc-Antoine Gagnon annonce l'obtention d'une subvention de 25 000.00\$ pour la mise en place d'un jeu de pickleball.

Les élus et les citoyens félicitent M. Gagnon.

2024-03-10

10.7 - TRANSFERT DE FONDS AU CENTRE DES LOISIRS DE STE- LOUISE INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réservé, dans son budget 2024, une somme de quatre mille dollars (4 000.00\$) à être versée au Centre des Loisirs de Ste-Louise Inc. pour soutenir la tenue d'activités organisées par ce dernier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. x et majoritairement résolu que la Municipalité verse ladite somme au Centre des Loisirs de Ste-Louise Inc.

M. Alain Bois se retire de la décision car il est membre dudit Centre.

10.8 - OPINION JURIDIQUE DE ME RINO SOUCY, AVOCAT

CONSIDÉRANT la réception de l'opinion juridique de Me Rino Soucy quant à l'acquisition de l'église de Sainte-Louise logeant un cimetière au sous-sol.

Les documents sont soumis aux membres du Conseil pour lecture.

11 - VARIA

11.1 - APPUI À MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

Correspondance au soutien du dépôt d'une demande de la Municipalité de Saint-Aubert à la MRC de L'Islet.

11.2 - SUIVI DES HEURES EMPLOYÉS

Le tableau de suivi des heures employés est soumis aux membres du Conseil pour lecture.

11.3 - ÉOLIENNES

M. Arnaud Caron-Daneault présente un projet de règlement rédigé par M. Richard E. Langelier, sociologue qui pourrait être intéressant pour la Municipalité de Sainte-Louise en lui donnant certaines compétences en environnement. Une copie est remise à chaque membre du Conseil pour lecture et une discussion est prévue sur le sujet lors de la prochaine rencontre de travail.

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs inquiétudes en lien avec les éoliennes sont soulevées. Les gens s'inquiètent des impacts écologiques et environnementaux et que les paysages soient défigurés. Les citoyens demandent d'être écoutés avant de penser à évaluer les possibles retombées économiques. Ils souhaitent pouvoir interdire la mise en place d'éolienne si une telle installation était susceptible de compromettre la qualité de l'environnement sur le territoire de la Municipalité. Les inquiétudes sont entendues par les membres du Conseil qui, lors de la prochaine réunion de travail, discuteront du problème soulevé.

2024-03-11

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unaniment résolu que la séance soit levée. Il est 21H05.

(signé) Normand Dubé
Normand Dubé
Maire

(signé) Margot Rossignol
Margot Rossignol
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, soussigné, Normand Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

(signé) Normand Dubé
Normand Dubé, Maire